1. *Débitrice:* **Primevère SA**, 3960 **Sierre**
2. *Remarques:* Dans le cadre de la liquidation selon l'art. 230 a LP, l'état des charges des immeubles suivants est déposé.
   Sur la commune de Mollens
   Parcelle No 1800, plan No 12, nom local: Arbiche, commune de Mollens
   pré 4252 m2, bois 299 m2
   Date du dépôt: le 15 novembre 2004
   Délai pour contester: vingt jours dès la date du dépôt

   Office des faillites du district de Sierre
   3960 Sierre

(02536050)

Reklame